

**Allocution du Directeur de l'AFD à Yaoundé
à l'occasion de la conférence de presse
sur la capitalisation de la FTNS**

**Hôtel FRANCO, Yaoundé, Cameroun
- 9 novembre 2011 -**

**Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,
Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la FTNS,
Messieurs les Membres du Conseil d'Administration,
Honorables invités, chers collègues, Mesdames et Messieurs,**

Je me joins à mon collègue de la KfW pour remercier la Fondation pour le Tri-National de la Sangha d'avoir bien voulu organiser cette conférence de presse à l'occasion de la tenue de son conseil d'administration à Yaoundé.

Cette manifestation me donne tout d'abord l'occasion de rappeler l'engagement fort et ancien de la France et l'Allemagne à œuvrer de façon conjointe en faveur de la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

*

* * *

La France, comme l'Allemagne, coordonnent en effet leurs moyens pour appuyer les Etats de la sous-région dans leur effort pour une meilleure gestion des écosystèmes forestiers du bassin du Congo, à la fois,

- parce que ces forêts constituent une source importante de revenus pour ces pays et les populations qui y habitent, à travers l'exploitation du bois ou des produits forestiers non ligneux.

- et parce que ces forêts abritent la plus importante biodiversité d'Afrique. On y dénombre 400 espèces de mammifères, plus de 1000 espèces d'oiseaux, plus de 10 000 espèces végétales dont certaines renferment peut-être les molécules des médicaments de demain.

De fait, le massif du bassin du Congo représente le dernier massif forestier équatorial encore relativement préservé, ceci contrairement aux bassins amazoniens et indonésiens qui sont déjà très dégradés par l'exploitation incontrôlée du bois ou les défriches agricoles.

*

* * *

L'engagement de la France et l'Allemagne dans le secteur au niveau de la sous-région s'inscrit dans la dynamique amorcée lors du sommet des chefs d'Etat à Yaoundé en 1999 en faveur d'une gestion équilibrée et concertée des forêts qui

associe des impératifs de conservation de la biodiversité et d'exploitation économique durable.

Les actions conjointes de nos deux pays, aux côtés des Etats et des institutions du bassin du Congo, ont eu un rôle déterminant dans la structuration d'un cadre de coopération sous-régional à travers :

- la facilitation de 2005 à 2010 du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) pour coordonner l'ensemble des actions des différents partenaires afin de mettre en synergie les énergies et les financements.
- le renforcement du secrétariat exécutif de la COMIFAC en appuyant la mise en place d'une structure de coopération commune originale, initialement dénommé « bureau franco-allemand » devenu aujourd'hui « bureau d'appui multibailleur à la COMIFAC ».

*

* * *

Le secteur forêt environnement est un secteur fort de la coopération française, dont l'intervention ne se limite pas au niveau régional. La France est ainsi fortement mobilisée, aux côtés d'autres partenaires et notamment de l'Allemagne, pour la réussite du programme sectoriel forêt environnement (PSFE) depuis son lancement.

L'assistance technique conjointe auprès du MINFOF et du MINEP, aujourd'hui financée par l'AFD, a été active dans la préparation de ce programme. La France, via l'AFD, contribue de façon substantielle à son financement, et mettra prochainement en œuvre une seconde tranche à hauteur de 10 millions d'euros à travers le C2D.

D'autres instruments comme le Fonds français pour l'environnement mondial ont également été mobilisés sur le secteur notamment en matière de foresterie communale, et de conservation de la biodiversité par l'appui aux parcs nationaux du Faro et de Boubandjida.

*

* * *

La cérémonie d'aujourd'hui est aussi l'occasion de rappeler l'engagement continu de l'AFD depuis 2003 en faveur de la mise en place d'un fonds fiduciaire pour la conservation (FFC) du complexe d'aires protégées transfrontalières « Tri-National de la Sangha ».

L'AFD attache une attention particulière à cette initiative en raison de son caractère innovant comme mécanisme de financement de la conservation et comme première initiative de gestion transfrontalière intégrée dans la sous-région.

Même si le recul est encore insuffisant pour tirer pleinement les leçons de cette initiative pilote, l'AFD retient à mi parcours un bilan satisfaisant à travers notamment :

- l'atteinte de la plupart des objectifs prioritaires que s'est assignée la Fondation notamment en matière de mobilisation des fonds.
- la structuration et la capitalisation de la Fondation en progression constante avec un niveau de capitalisation qui se rapproche de l'objectif visé ;
- les choix avisés du gestionnaire du capital, qui respecte la politique d'investissement adoptée par le conseil d'administration de la Fondation et qui

a su préserver au mieux les intérêts de la Fondation dans un marché financier soumis de fortes turbulences actuellement ;

- le partage des compétences entre conseil d'administration et le secrétariat exécutif de la Fondation bien établi même si l'organisation du suivi est perfectible ;

*

* *

La participation au fonds fiduciaire de la TNS participe, comme pour les autres fonds fiduciaires de conservation, de cette volonté de l'AFD de promouvoir les outils innovants de financement de la biodiversité. Ces instruments sont régis par un mode de gouvernance original et, nous le croyons, efficace, qui donne lieu à une évolution de notre relation avec les Etats. Les Fonds Fiduciaires de Conservation (FFC) sont de fait des structures pérennes de financement de long terme de projets de conservation. Il en existe plus de 50 dans le monde, pour une capitalisation totale de plus de 800 MUSD.

Comme de nombreux bailleurs, les grandes ONG de conservation (à l'image de WCS et de WWF, membres du conseil d'administration de la FTNS) et certaines fondations philanthropiques, l'AFD (et le FFEM) y voient aujourd'hui une option viable de pérennisation du fonctionnement des parcs autrefois appuyés en aide-projet.

Le caractère pionnier de ce mécanisme de financement des aires protégées pour la conservation de la biodiversité a incité l'AFD à l'étendre à différentes géographies. Ainsi aux côtés des ONG de conservation et des partenaires du sud, l'AFD et le FFEM sont associés au montage d'autres fonds fiduciaires de conservation en Afrique notamment dans la Fondation pour les aires protégées de Madagascar (2 M€ en subvention et 16 M€ sur C2D). Elle participe à la création du Fonds mozambicain BioFund pour la conservation (avec une contribution d'un montant de 4 M€ sur ressources C2D) et examine l'opportunité de capitaliser (à hauteur de 2,5 M€) la Fondation du Banc d'Arguin en Mauritanie pour la préservation de la biodiversité côtière et marine, et celle d'appuyer techniquement la fondation des Parcs de la Côte d'Ivoire.

A terme, d'autres participations à des fondations sont envisagées au Gabon, à partir du fonds de conversion de dette, pour le financement durable du réseau de treize parcs nationaux, en RDC où une fondation pour le financement durable des Aires Protégées (8 millions d'ha) est en cours de mise en place avec l'ICCN, ou encore en Côte d'Ivoire.

Grâce à l'expérience de la FTNS, l'Afrique centrale en coordination avec la COMIFAC, est sans doute aujourd'hui mieux armée que d'autres régions du monde pour réussir à concilier maintien de la biodiversité et gestion des paysages. C'est tout le sens de l'engagement de l'AFD dans le secteur auprès des Etats partenaires.

Je vous remercie de votre bienveillante attention./.